

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11416  
5 août 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 5 AOUT 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA HONGRIE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un extrait du communiqué du Bureau de l'information du Conseil des ministres de la République populaire hongroise publié le 1er août 1974 au sujet de la situation à Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte ci-joint à l'attention du Président du Conseil de sécurité et le faire distribuer à tous les Etats Membres comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent par intérim  
de la République populaire hongroise  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Rezső BÁNYÁSZ

Extrait du communiqué publié le 1er août 1974 par le Bureau d'information  
du Conseil des ministres de la République populaire hongroise

Le Conseil des ministres a reçu les renseignements concernant l'évolution de la situation à Chypre et les a étudiés. Le Conseil a noté que la résolution du Conseil de sécurité du 20 juillet n'a pas encore été appliquée. L'intervention militaire étrangère continue. Le Gouvernement légal de Chypre n'a pas encore été rétabli.

Le Gouvernement de la République populaire hongroise condamne les activités visant à la liquidation de l'indépendance de la République de Chypre ainsi qu'à la partition de l'île, activités qui tendent à faire de Chypre un prolongement de l'OTAN. Le Conseil des ministres ne considère pas l'Accord tripartite de Genève comme étant pleinement conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et ne juge pas qu'il soit satisfaisant. Il estime qu'il est indispensable de faire partir toutes les forces militaires étrangères de Chypre. Il juge qu'il est contraire aux intérêts et aux droits de la population chypriote que certaines parties veuillent prendre des décisions concernant l'avenir de Chypre derrière le dos des représentants légitimes de son peuple et sans leur participation.

Le Gouvernement hongrois apporte son appui aux propositions présentées au Conseil de sécurité par le Gouvernement de l'Union soviétique concernant le règlement de la situation à Chypre. Il considère que cela est nécessaire et il réitère sa demande que soient garanties la pleine indépendance et la pleine souveraineté de la République de Chypre, ainsi que le rétablissement du Gouvernement légitime de Chypre et du Président élu de la République, l'archevêque Makarios, dans leurs droits légitimes.

-----

